



PROCEDURE D'ADMISSION

Étapes d'admission	
Pré-inscriptions	<p>Début janvier pour les admissions en classe de 6^{ème}. A partir de début février pour les autres classes.</p>
	<p>Les parents doivent contacter l'établissement pour prévoir un entretien avec la personne en charge des inscriptions. Ce rendez-vous permet de répondre aux questions des parents, de présenter l'établissement, et de déterminer si la procédure d'inscription peut être mise en place. Un dossier d'inscription leur sera remis à l'issue du rendez-vous. La présence de l'enfant n'est pas nécessaire lors de ce rendez-vous et il n'y a pas de pièces à fournir.</p>
Constitution du dossier de pré-inscription	<p>La procédure d'inscription ne peut avoir lieu sans les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le ou les bulletins de l'année en cours ou écoulée. <input type="checkbox"/> Le dossier d'inscription remplis et transmis à l'établissement.
Validation de la pré-inscription	<p>Début février pour les pré-inscriptions de sixième puis lorsqu'une place est disponible.</p>
	<p>Les effectifs de l'établissement étant limités, une vérification de la disponibilité doit avoir lieu avant de procéder à l'inscription. Un mail ou un appel sera effectué par l'établissement pour confirmer la validation.</p>
Constitution du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le dossier scolaire et le certificat de radiation de l'établissement d'origine. <input type="checkbox"/> L'avis de passage ou le bulletin du 3^{ème} trimestre avec mention du passage. <input type="checkbox"/> Les photocopies des certificats de vaccination. <input type="checkbox"/> Une photocopie du livret de famille. <input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile. <input type="checkbox"/> Une attestation d'assurance responsabilité civile. <input type="checkbox"/> En cas de divorce, la copie du jugement concernant la garde des enfants. <input type="checkbox"/> Deux photos d'identité récentes.
Validation de l'inscription	<p>Un deuxième rendez-vous peut être pris avec l'interlocuteur principal pour la validation d'inscription où l'élève afin de se familiariser avec l'école et obtenir des réponses à ses questions. Sans nouvelles des parents, l'inscription pourra être simplement annulée.</p>
<p>L'établissement privilégie les échanges informatisés avec les familles, et donc confirmera les inscriptions et fournira les informations concernant la rentrée (liste des ouvrages, bourse aux livres, calendrier scolaire...) par courriel. L'établissement utilise aussi une application dédiée « Ecole-directe », les identifiants seront transmis aux parents et aux élèves à la rentrée.</p>	